

J ai recu 8 amendes suisse

Par ARIAUX, le 08/11/2008 à 17:03

Bonjour,

Je suis désespéré. Je viens de recevoir, 8 lettres de Suisse contenant chacune 1 amende pour exces de vitesse entre 8 km et 11 km maximum, pour une vitesse réglementée à 50km/h, Canton de Genève.

1/ est-il normal de recevoir toutes ces amendes le même jour sachant que 3 d'entre elles datent de 11-2007 et sachant que j'en ai eu 2 en février, 2 en mars et pas d'envoi.

2/ la somme de 871 euros est exgible dans les 30 jours. Les courriers sont datés du 31.10.2008, envoyés le 3.11 et reçus le 8.11.

Merci beaucoup de votre aide.

OA

Par Tisuisse, le 08/11/2008 à 23:17

Apparamment vous pensiez qu'avec une immatriculation française vous passeriez au travers des sanctions pour excès de vitesse. Ben, c'est raté puisque de récents accords de réciprocités ont été conclus entre la France et la Suisse dans le domaine du droit pénal routier.

Ce que je ne comprends pas, dans votre message, est le fait que vous ayez été déjà verbalisé 2 fois en février 2007, cela ne vous a pas servi de leçon, vous réitérez en mars 2007

et récidivez encore pour atteindre le cumul de 8 excès de vitesse en 2 ans. Vous le faites exprès ou quoi ? Bon, je ne vous juge pas, les autorités genevoise l'ont fait. Ben, il va falloir vous exécuter si vous êtes appelés à circuler souvent dans les montagnes jurassiennes ou alpines au pays d'Henri Dunant.

Petite précision qui ne vous a pas échappée, le montant des amendes, en Suisse, n'est pas forfaitaire comme en France, il est fonction du canton qui verbalise, de l'importance de l'excès de vitesse et du type de véhicule. Les compatriotes de Guillaume Tell pensent, à juste titre, que si vous avez une voiture puissante, donc plus polluante et plus chère, vous avez les sous pour l'entretenir, les sous pour payer une assurance plus chère, donc les sous pour payer une amende plus chère. Et encore, dans ce domaine, les cantons alémaniques sont plus rigoureux et plus sévère. Après tout, 871 € pour 8 amendes, cela fait du 110 €, en moyenne, par amende (petit rappel : en France 375 € le montant de l'amende majorée + les retraits de points), frais de recouvrement inclus, soit 72,50 FS par amende (environ 580 FS) et ce n'est pas trop cher payé au pays des vaches mauves, du gruyère et de l'emmenthal. Pour vous consoler, vous n'aurez pas de retraits de points.